

Objet : Recrutement de deux chargés(es) de mission territoriale (MISE à JOUR de l'offre parue le 16 septembre 2015)

1. Contexte du poste

Les Communes forestières françaises, regroupées en associations départementales, sont représentées à l'échelle nationale par une fédération partenaire de la politique forestière nationale et élément clé de la gouvernance de la forêt publique.

L'union régionale des associations de communes forestières (statut associatif) a pour vocation de représenter, conseiller et accompagner les élus sur l'ensemble des questions liées à la forêt, à sa gestion et aux activités induites à l'échelle de la région Rhône-Alpes.

Elle renforce son équipe technique composée actuellement de huit personnes en recrutant **deux chargés(es) de mission territoriale** qui interviendront respectivement sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

2. Missions

Les chargés de mission auront pour rôle de :

- Conduire le programme d'**actions spécifiques**, décidé par le conseil d'administration des associations de Communes forestières du département. Soit pour l'année 2015, les 5 actions suivantes :
 - o **Actions foncières ;**
 - o **Valorisation de la ressource bois ;**
 - o **Développement du bois dans la construction ;**
 - o **Contribution à l'équilibre sylvocynégétique du grand gibier ;**
 - o **Soutien aux territoires dans la définition de leurs stratégies forestières ;**
- Contribuer aux **actions génériques** des Communes forestières, faisant l'objet d'un fonctionnement en réseau :
 - o **Réseau formation des élus ;**
 - o **Réseau politique territoriale ;**
 - o **Réseaux bois énergie et bois construction.**

Intégrés(es) à l'équipe régionale, les deux chargés(es) de mission auront à organiser à cette échelle l'appui aux communes et conforter le fonctionnement et le développement des associations départementales de la Drôme et de l'Ardèche.

3. Profil recherché

- Bac+ 2 minimum, de formation forestière et/ou développement local.
- Connaissance du secteur forêt-bois.
- Avoir de bonnes bases en matière de politique montagne et connaître l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales, ce qui lui permettra d'être l'interlocuteur des élus des communes, des départements considérés.
- Autonomie et aptitude au travail en équipe.

4. Conditions :

Contrat à durée **indéterminée**

Localisation du bureau à Montmiral (26) pour le poste dédié à l'Association départementale des Communes Forestières de la Drôme, et à Aubenas (07) pour le poste dédié à l'Association départementale des Communes Forestières de l'Ardèche.

Rémunération selon expérience, permis B exigé (déplacements à prévoir avec véhicule personnel)
Poste à pourvoir rapidement (octobre 2015)

Pour postuler :

Envoyer votre CV avec une lettre de motivation, en précisant au directeur de l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières Rhône-Alpes ; Mail : rhonealpes@communesforestieres.org

Date limite de dépôt des candidatures : 16 octobre 2015